

Les convocations ont été déposées individuellement, par le Policier Municipal, le 4 mai 2018 au domicile de chacun des élus.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 14 MAI 2018

Présents : Mmes et Mrs : E. MICHAUD, F. DURAND, F. LOVENO, F. ROESCH, JP. WIRTH, G. TORRES, C. COCAT, A. IANNONE, E. DUJARDIN, E. MOLLARD, N. PEQUAY, , G. FAVERJON, S. TONEGHIN, M. MUSANO, C. BINET.

Absents excusés : Mmes et Mrs : MD. BROHET (pouvoir à E. DUJARDIN), A. PONCELET (pouvoir à C. BINET) L. BEILLON (pouvoir à A. IANNONE), ML. GONCALVES (pouvoir à F. LOVENO), S. DEJEAN (pouvoir à N. PEQUAY), C. CHELALI (pouvoir à C. COCAT), M. MOTTARD (pouvoir à F. DURAND), M. DONCIEUX (pouvoir à E. MOLLARD), P. LENFANT (pouvoir à G. TORRES), A. GUGLIELMI (pouvoir à G. FAVERJON), S. MAISONNEUVE (pouvoir à S. TONEGHIN).

Secrétaire : G. TORRES

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU PRECEDENT CONSEIL MUNICIPAL

Madame le Maire informe l'Assemblée qu'il y a lieu d'approuver le compte-rendu de la séance précédente du Conseil Municipal,

Vu le compte-rendu du Conseil Municipal du 26 mars 2018 adressé aux Conseillers Municipaux le 4 mai 2018,

Compte-tenu des potentielles observations faites en séance qui seront dûment notées sur le document,

Madame le Maire propose à l'Assemblée d'approuver ledit compte-rendu,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 26 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

APPROUVE le compte-rendu du Conseil Municipal du 26 mars 2018.

**REPLACEMENT D'UN MEMBRE ELU AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE**

Madame le Maire rappelle que les Conseils d'Administration des Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS) sont composés pour moitié de membres élus par le Conseil Municipal, et, pour l'autre moitié, de membres nommés par le Maire.

Le Maire est Président de droit du Conseil d'Administration du CCAS.

Par délibération du 16 avril 2014, le Conseil Municipal a décidé de fixer à 16 (seize) le nombre des membres du Conseil d'Administration, étant entendu qu'une moitié (8) sera désignée par cette assemblée par délibération et l'autre moitié par arrêté du Maire.

Suite à la démission au titre du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, en date du 31 mars 2018 de Mme Marie-Dominique BROHET, membre élu du Conseil d'Administration du CCAS, il y a lieu de procéder à une nouvelle élection par le Conseil Municipal de l'ensemble des administrateurs élus.

A titre de rappel, les membres du conseil élus lors de l'installation du Conseil d'Administration du CCAS étaient les suivants :

Eveline DUJARDIN, Marie-Dominique BROHET, Nelly PEQUAY, Christian COCAT, Gille TORRES, Marlène MUSANO, Sylvie TONEGHIN et Claude BINET

La liste des membres nommés par arrêté du Maire est :

Monique FRATACCI, Josiane ROLLAND, Viviane MONTOVERT, Isabelle PIRAUD, Karine LENFANT, Robert ARNAUD, Monique SOBOUL et Jacky LOVENO.

En remplacement de Mme Marie-Dominique BROHET membre élue, Madame le Maire précise que M Emmanuel MOLLARD et M Stéphane MAISONNEUVE postulent. Conformément à l'article R123-8 du Code de l'Action Sociale et des Familles, le scrutin est secret.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé,

PROCEDE à l'élection de ses représentants au Conseil d'Administration.

2 secrétaires sont nommées : Mmes A. IANNONE et S. TONEGHIN.

Le dépouillement du vote, qui s'est déroulé au scrutin secret, a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 26

Bulletin Blanc : 0

Nombre de suffrages exprimés : 26

ONT OBTENU :

Emmanuel MOLLARD : 21 voix

Stéphane MAISONNEUVE : 5 voix

MADAME LE MAIRE PROCLAME :

Comme membre élus du Conseil d'Administration du CCAS les huit membres suivants :

Eveline DUJARDIN, Nelly PEQUAY, Christian COCAT, Gille TORRES, Marlène MUSANO, Sylvie TONEGHIN, Claude BINET et Emmanuel MOLLARD.

TIRAGE AU SORT DU JURY D'ASSISES

Mme A. PONCELET ne prend pas part au vote.

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de valider le tirage au sort informatique des membres du Jury d'Assises effectué publiquement en Mairie, mercredi 9 mai 2018 à 11h30, à partir des listes électorales de la Commune. Ce tirage au sort doit comprendre un nombre de noms triple de celui fixé par Arrêté Préfectoral du 1^{er} mars 2018, soit 9 électeurs. Deux électeurs seront désignés pour faire partie de la liste du Jury d'assises conformément à l'article 261-1 du Code de Procédure Pénale.

Conformément aux dernières instructions de Monsieur le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité Intérieure et des Libertés Locales, il conviendra de **retenir les personnes nées à partir du 1^{er} janvier 1996, qui auront donc atteint l'âge de 23 ans au cours de l'année 2019** pour la constitution de cette liste préparatoire.

Les personnes tirées au sort seront informées qu'elles ont la possibilité de demander par simple lettre avant le 1^{er} septembre 2018 au Président de la commission prévue à l'article 262, le bénéfice de l'article 258 (dispense des fonctions de juré pour les personnes âgées de plus de soixante-dix ans, des personnes qui n'ont pas leur résidence principale dans le département de l'Isère ou sur invocation d'un motif grave justifié par le demandeur et reconnu valable par la commission, uniquement sur examen de la demande émanant des intéressés eux-mêmes).

Il est procédé au tirage au sort.

Les Electeurs tirés au sort pour faire partie de la liste préparatoire sont les suivants :

N° Bureau électoral	Nom - Prénom	Date de Naissance	Adresse
3	BART Christophe	30/08/1967	265 Chemin de la Messe
3	FASSIO Bruno	02/12/1989	429 chemin du Clair
3	DOUILLET Delphine Ep. FERNANDES	26/05/1985	162 chemin du Clair
2	GONCALVES Francois	29/04/1972	35 Impasse de la Coque
2	JOLY Sylvain	29/04/1978	494 Route de Chapèze
3	LOUP Stephanie	21/08/1979	10 Chemin de la Remonde
3	NEUENSCHWANDER Anthony	19/09/1984	1068 Chemin de Saint-Martin
3	DELVIN COURT Alexandra Ep. PONCELET	04/05/1978	10 Chemin de la Robinière
3	XISTO Herminio	11/11/1954	63 chemin de la Rigole

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 25 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

VALIDE le tirage au sort,

AUTORISE Madame le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**CREATION D'UN PARKING A DEMPTEZIEU - AUTORISATION A MADAME LE MAIRE A
DEPOSER ET A SIGNER LE PERMIS D'AMENAGER**

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que par délibération du Conseil Municipal en date du 26 février 2018, la commune a prévu de créer un parking, rue Hugues de Demptézieu, sur la parcelle qu'elle va acquérir auprès de Madame Pascale CHARVET.

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment l'article R 423-1,

Considérant l'objet du permis d'aménager consistant en la création d'un parking sur la parcelle cadastrée AD 329 (anciennement AD 145), sise rue Hugues de Demptézieu,

Considérant, au vu de ce qui précède, qu'il convient d'autoriser Madame le Maire à déposer et à signer une demande de permis d'aménager,

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à déposer et à signer le permis d'aménager relatif à la création d'un parking sur la parcelle cadastrée AD 329 (ancienne parcelle AD 145).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 26 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

AUTORISE Madame le Maire à déposer et à signer le permis d'aménager pour la réalisation d'un parking sur la parcelle cadastrée AD 329 (ancienne parcelle AD 145).

AUTORISE Madame le Maire à signer tous documents se rapportant à ce projet.

CHARGE Madame le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'application de la présente délibération.

Mme le Maire précise que Franck ROESCH parlera de ce dossier dans sa Commission Bâtiments - Voiries. De plus, elle a rencontré Mme CHARVET, le vendredi 11 mai, avec l'Architecte qui gère le dossier du permis à déposer, sur le site. Ce qui est prévu correspond bien à ce qu'il avait été envisagé avec M F. ROESCH et Mme CHARVET sur le terrain.

Mme le Maire rappelle que nous sommes dans le périmètre du Château.

Madame le Maire clôture la séance à 19h40